

# Conseil Municipal du 13 décembre 2021

## TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

**Restauration du chœur et des retables de l'église Notre Dame** : Une prochaine visite aux ateliers LE BER est programmée le mardi 11 janvier à la suite de la réunion de chantier prévue à 11h00 à l'église. D'un point de vue financement, nous avons reçu 2 nouveaux accords de la part du Conseil Départemental pour 20 000 € et du Conseil Régional de Bretagne pour 21 148,46 €.

**Restauration du complexe buvette – club house au terrain de football** : 2 avenants ont été signés avec l'entreprise QUEINNEC concernant la modification des rideaux de la buvette par des rideaux métalliques avec volets électriques et le démontage du débord de toiture du vestiaire. Après un léger retard, les travaux d'assainissement semi collectif du complexe sportif – Maison Pour Tous ont également débuté. Le Conseil Municipal valide le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « *Pacte Finistère 2030* ».

**Reprise des passages pour piétons en centre-bourg** : M. le Maire fait un point sur la reprise des passages pour piétons au centre-bourg pour donner suite à une réunion en Mairie avec l'ensemble des protagonistes concernés. Le Conseil Municipal se réserve la possibilité d'installer de la signalisation avec un fort impact visuel afin de sensibiliser les automobilistes à la vitesse en centre-bourg. Une étude va être menée pour étudier les différentes solutions qui peuvent être proposées.

**Projet de remplacement du tracteur des services techniques** : M. Christian LE NAN, Adjoint au Maire fait un point pour donner suite à la commission qui s'est tenue dernièrement. La Commission a étudié les besoins des services techniques et validé un certain nombre de caractéristiques techniques à retenir. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire de lancer la démarche.

**Projet de futur lotissement communal** : La signature d'un compromis en vue d'acquérir une futur parcelle pour y réaliser un nouveau lotissement communal doit intervenir prochainement avant que la Commission n'étudie les plan et projet de règlement intérieur, qui devrait déboucher sur le dépôt d'un permis d'aménager dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

## AFFAIRES GENERALES

**Enquête Publique - Projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Irlande « Celtic Interconnector »** : Présentation d'un rapport succinct de l'enquête Publique par M. Christian LE NAN, Adjoint au Maire. La société RTE et son homologue irlandais EirGrid, sont chargés de la création d'une liaison électrique à courant continu, longue d'environ 575 km (*dont environ 500 km en mer*), permettant l'échange direct d'électricité entre la France et l'Irlande. D'une capacité de 700 MW, ce projet reliera la côte Nord de la Bretagne et la côte Sud de l'Irlande. L'étude d'impact porte sur la partie française du projet Celtic Interconnector dont les composantes sont les suivantes :

- \* Une liaison souterraine et sous-marine :
  - o Une partie sous-marine d'une longueur totale de 135 km parcourant la zone économique exclusive française et les eaux territoriales françaises jusqu'à la chambre d'atterrage ;
  - o Une chambre d'atterrage souterraine située sur la commune de Cléder (*Finistère*) ;
  - o Une partie souterraine d'une longueur d'environ 40 km depuis la chambre d'atterrage et parcourant le territoire de 11 communes jusqu'à la station de conversion ;

Le Conseil Municipal suit l'avis favorable donné par la Commission réunie le 29 novembre dernier. Toutefois elle émet une réserve à cet avis favorable : Souhait de la réalisation d'un état des lieux sur les courants parasites sur toutes les constructions dans un rayon de 100 mètres.

**Projet de Conseil Municipal Jeunes** : Mme Isabelle CREIGNOU, Adjointe au Maire fait un point sur le projet de Conseil Municipal Jeunes. Les professions de foi ont été affichées en vitrine à la bibliothèque en vue des élections qui se tiendront samedi prochain, le 18 décembre de 10h00 à 14h00 dans la salle du Conseil Municipal en Mairie. Chaque enfant disposera de sa carte électorale pour le scrutin. 9 candidats sont en lice. Le dépouillement se fera le jour même à la clôture du scrutin. L'installation du Conseil Municipal Jeunes se tiendra le samedi 22 janvier 2022 dans la salle du Conseil Municipal en présence de Graziella MELCHIOR, Députée de la circonscription.

**Vidéo Promotionnelle de la Commune** : Pour donner suite à un rendez-vous en Mairie en présence de Mme Morgane CABON, Adjointe au Maire en charge du dossier, M. le Maire informe les élus que le devis de l'entreprise BDC Production a été signé. Le script de la vidéo reste à écrire et à définir.

**Organisation de la rencontre avec les jeunes du 20 décembre 2021** : Mme Isabelle CREIGNOU, Adjointe au Maire fait un point sur la tenue de la rencontre avec les jeunes. Seuls 3 jeunes inscrits pour le moment... La municipalité décide de maintenir la rencontre malgré le peu d'inscriptions.

**Préparation des colis de Noël 2021** : Les colis de Noël pour les personnes de 80 ans et plus seront distribués, comme chaque année, avant la période des fêtes de fin d'année. La distribution se fera, comme chaque année, par les membres du CCAS. Il est proposé de se retrouver le vendredi 17 décembre à 16h00 en Mairie pour la confection des colis.

**Illuminations de Noël** : Les illuminations de Noël ont été allumées une semaine plus tôt compte tenu des circonstances actuelles. Le bourg a donc revêtu ses habits de lumière et de fêtes depuis cette semaine, chaque soir à la tombée de la nuit. L'inauguration des illuminations de Noël prévue vendredi 17 décembre est annulée.

**Noël à Bodilis** : Compte tenu de la situation sanitaire, il a été décidé d'annuler pour la seconde année consécutive le Noël à Bodilis.

**Cérémonie des vœux du Maire** : Compte tenu du contexte sanitaire actuel, et pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, en accord avec les autres Maires des communes de la CCPL, il a été décidé d'annuler la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire qui devait se tenir le vendredi 7 janvier 2022. Comme l'an passé, M. le Maire présentera ses vœux par voie de presse dans le premier Keleier de l'année.

## **FINANCES / RESSOURCES HUMAINES**

**Ecole Notre Dame** : Versement d'un acompte de 30 000 € dans le cadre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école Notre Dame de BODILIS. Le solde interviendra à la suite de la réunion avec la direction de l'école et les associations des parents d'élèves.

**CLSH** : Versement d'un acompte de 10 000 € au CLSH au titre de l'année 2022.

**Décision Modificative budgétaire** : M. le Maire présente le projet de Décision Modificative budgétaire n°3 qui est rendue nécessaire afin de pouvoir s'acquitter de la facture du nouveau tracteur qui sera très probablement livré avant le vote du prochain Budget Primitif en avril 2022.

**Autorisation d'engagement des crédits d'investissement 2022** : Pouvoir est donné au Maire de mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2021.

**Orientations budgétaires** : M. le Maire fait un point sur les finances et particulièrement sur les investissements à venir en 2022 que sont la réhabilitation du complexe au terrain de football (*suite et fin*), la réhabilitation du réseau d'assainissement du complexe intégrant la Maison Pour Tous et l'atelier communal (*suite et fin*), les travaux de restauration du chœur et des retables de l'église Notre Dame (*suite et fin*), les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux (*suite et fin*), les travaux de viabilisation du futur lotissement communal (2<sup>ème</sup> semestre 2022), le programme Voirie annuel, la réfection partielle de la toiture du 18 rue Notre Dame, le remplacement du tracteur des services techniques.

**Révision de loyers** : Le Conseil Municipal prend note de l'augmentation des loyers communaux de 0,42 %, des logements du 18 rue Notre Dame pour s'établir à 303,40 et 295,09 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Produit des amendes de police** : La Commune a perçu au titre de la répartition du produit des amendes de police la somme de 10 125,17 €.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Convention de partenariat – Accès à l'outil de consultation des données DVF de l'EPF de Bretagne** : L'EPF Bretagne s'est doté d'un logiciel permettant de consulter les données relatives à toutes les mutations foncières et immobilières ayant eu lieu sur le territoire breton depuis 2007. Les partenaires de l'EPF Bretagne, et en particulier les collectivités territoriales, peuvent en bénéficier gratuitement. Considérant l'intérêt pour la Commune de bénéficier de cet outil d'aide à la connaissance des marchés locaux de l'habitat et du foncier, il est proposé de conventionner avec l'EPF pour y avoir accès, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat.

**Convention territoriale globale 2022 – 2025 entre la CAF, le CD29, la CCPL et les communes du territoire** : Dans le cadre d'une démarche nationale, la CAF réorganise ses interventions auprès des collectivités locales en développant une démarche fondée sur le partenariat et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire. Ce partenariat se formalise par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG), sur une durée de 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025, associant la CAF, le Conseil Départemental, la CCPL et les communes du territoire. Cette CTG a vocation à remplacer les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ). Dorénavant, le soutien financier de la CAF aux structures s'opèrera directement entre la CAF et le gestionnaire de la structure, sans transiter par la CCPL. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette convention territoriale globale.

**Pacte fiscal et financier de la CCPL** : M. le Maire fait un point sur le projet de pacte fiscal et financier de la CCPL. Cette présentation est complétée par les propos de M. Jean-Yves GUILLERM, membre de la commission « *Budget – Prospective* » pour donner suite à la commission communautaire.

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** : M. le Maire présente le long chemin qui doit mener à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui doit être arrêté fin 2024 pour être rendu exécutoire fin 2025.

**Circuit du patrimoine** : La Commune s'est positionnée pour être dans ce projet.

**Relais d'assistantes maternelles RPAM** : La Commune de Guimiliau n'étant plus en mesure d'accueillir le relais RPAM pour donner suite à des restrictions accrues de la part de la PMI, la Commune de Bodilis a été retenue pour accueillir ce dispositif tous les mercredis au Pôle Enfance Arc en Ciel.